

Tableau des Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC) : Plateau d'Archigny-Bellefonds

Type	Nom de la mesure (Code)	Surfaces éligibles	Surface à déclarer en	Objectifs de la mesure	Cahier des charges	Intérêts agricoles	Aide
Gestion prairie	Amélioration d'une prairie existante (PC_PLAB_HE04)	Prairie	Prairie (PTR)*	Limiter les risques de destruction des nichées tout en permettant une valorisation fourragère acceptable.	Pas d'intervention du 01/01 au 30/06 Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire (pollinisateurs, prédateurs des ravageurs de cultures...)	299 €/ha
	Création d'une prairie (PC_PLAB_HE05)			Créer des surfaces herbacées avec une flore diversifiée et riche en insectes.	Implantation d'une prairie multi-espèces Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation (repos du sol, apport d'azote par les légumineuses...)	380 €/ha
Création de prairie	Création d'un couvert faunistique fixe (PC_PLAB_HE06)	Grandes cultures Prairie < 2 ans	Prairie (PTR)*	Créer des couverts herbacés favorables à l'alimentation et à la reproduction des espèces qui nichent au sol.	Implantation d'une prairie multi-espèces Pas d'intervention du 01/05 au 31/08 Absence de traitement phytosanitaire Absence de fertilisation Largeur >10m Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Mieux valoriser les zones les moins productives (parcelles éloignées, en pointe...) Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation	510 €/ha
	Création d'un couvert faunistique avec 1 déplacement possible (PC_PLAB_HE07)						

*la réglementation PAC prévoit qu'une prairie engagée en MAE ne vieillit pas. A l'issue des 5 ans d'engagement votre prairie aura le même âge qu'au départ

Le montant plancher pour engager des mesures est de 300 € et le montant d'aide maximum est de 10 000 € / an /exploitation. Transparence GAEC (3 associés max)

Contacts : LPO Poitou-Charentes – Louis PERSON – 07.86.31.67.67 – louis.person@lpo.fr
Chambre agriculture de la Vienne – 05.49.44.74.07



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ